



ENTRE AUTONOMIE ET PROTECTION, LE RISQUE EDUCATIF EN QUESTION

Contexte

Les personnes en situation de handicap accompagnées par des structures sociales ou médico-sociales ont vu leurs droits et libertés affirmés par des textes majeurs depuis les années 2000. Pour autant, l'effectivité de ceux-ci peut être entravée par ces mêmes institutions qui, au nom du devoir de protéger un public vulnérable, peuvent limiter, voire empêcher, l'expression quotidienne de ces libertés. La formation se propose donc d'interroger un certain nombre de droits et de pratiques au regard du contexte réglementaire s'imposant aux établissements et services concernés.

Objectifs / Compétences visées

- Interroger les pratiques professionnelles et institutionnelles au regard de la promotion de l'autonomie, de l'auto-détermination des personnes accompagnées et des responsabilités qui en découlent
- Connaître les principes fondamentaux qui encadrent les droits des personnes handicapées accompagnées
- Comprendre le processus de prise de risque indissociable de la recherche d'une certaine autonomie
- Mesurer les limites au regard des responsabilités qui en découlent

Contenu

- L'évolution des politiques sociales autour des droits et libertés individuelles, des principes d'autonomie, de libre choix, d'auto-détermination et du pouvoir d'agir
- La notion de risque éducatif
 - Définition du risque
 - Distinction entre risque dynamique et risque passif
 - Conditions nécessaires pour rendre le risque acceptable (projet d'établissement, réflexion en équipe, utilisation du principe de bienfaisance ...)
- L'inscription du risque dans le projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé, l'évaluation du risque et le réajustement permanent :
 - Place des représentants légaux dans la co-construction du projet et la prise de risque
- La restriction éventuelle des libertés individuelles, conditions au regard de la finalité poursuivie et du principe de proportionnalité
- Les responsabilités professionnelles et institutionnelles en jeu
 - Présentation des types de responsabilité, de cas d'espèces, des conséquences éventuelles au regard de la fonction de chacun (directeur de structure, professionnel du soin, de la vie quotidienne)

Date(s) & Lieu(x)

INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

1 jour - 7 heures - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

Coût pédagogique à partir de 1130€/ j. hors frais annexes

Public

Directeurs, gestionnaires d'ESSMS, cadres intermédiaires, équipes éducatives

Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 15 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Véronique LOGEAI, juriste, formatrice et consultante

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

